

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **vingtième jour d'octobre 2014 à 19 h 30**  
à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

Sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier sont également présents.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**14-10-305**      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

**14-10-306**      **Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2014**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

ADOPTÉE

**14-10-307**      **Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2014**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2014.

ADOPTÉE

**14-10-308**      **Procès-Verbal de correction 14-08-249**

Me Olivier Milot, greffier, dépose au conseil un procès-verbal de correction du procès-verbal du conseil municipal donné à Princeville en date du 9 septembre 2014 modifiant la résolution numéro 14-08-249 et dépose la résolution ainsi corrigée. Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver cette correction au procès-verbal.

ADOPTÉE

14-10-309

**Achat regroupé d'assurance de dommages de l'UMQ – Regroupement Estrie**

ATTENDU les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2014-2015;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme René Laporte & associés, suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

ATTENDU l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Princeville accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2014-2015 pour un montant total de 47 932 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant René Laporte & associés et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2014 et pour l'année 2015;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 6 146 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 15 646 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;

QUE la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire no 02.190.01.419 à l'UMQ d'une somme de 479,32 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

QUE la municipalité autorise enfin Monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer pour et au nom de la municipalité de Princeville tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages, à son renouvellement et à sa tenue à jour.

ADOPTÉE

14-10-310

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 09-09-2014 au 19-10-2014

- nos M1262 à M1270 & A35962 à A36016 & 36198

382 768,38 \$

- dépôts salaires des périodes 201437 à 201440

ADOPTÉE

**14-10-311**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 20 octobre 2014

- nos A36017 à A36197

555 597,48 \$

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés** – Le greffier dépose les états financiers des organismes suivants : Festival du Cheval, Ambulance Saint-Jean.

**14-10-312**

**Avis de motion – modification du règlement 2006-113**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement 2006-113 relatif à la tarification pour les demandes d'informations au rôle d'évaluation.

**14-10-313**

**Résultats de l'activité de Golf – remise aux Harmonies**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil verse aux Harmonies Prince-Daveluy la subvention de 3 046,05 \$, représentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi de golf annuel de la Ville de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le versement.

ADOPTÉE

**14-10-314**

**Modification du règlement d'emprunt 2013-238**

ATTENDU la diminution du coût des travaux d'infrastructures de la rue Saint-Charles et une partie de la rue Mgr Poirier par rapport aux estimés de départ;

ATTENDU QUE cette diminution modifie le montant de la subvention affectée à la diminution de la dépense mentionnée au règlement 2013-238;

ATTENDU QUE la présente modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt 2013-238 ni n'augmente la charge des contribuables;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le règlement d'emprunt no. 2013-238 décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de voirie et de remplacement de conduites d'aqueduc

et d'égout pour la rue Saint-Charles et Mgr Poirier soit modifié de la façon suivante :

- Dans le deuxième « Attendu », « quatre-vingts pour cent (80%) du montant de l'emprunt soient subventionnés » est remplacé par « une partie du montant de la dépense soit subventionné par »;
- Le montant « 900 000 \$ » mentionné au titre et à l'article 2 et 3 est remplacé par « 835 000 \$ »;
- L'article 5 est remplacé par le suivant :

*Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, plus particulièrement la portion versée au comptant en provenance du solde de la subvention, établi à un montant minimum 668 000 \$, attribuée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) suivant une lettre signée par Pierre Aubé du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 17 décembre 2012 et à la programmation dont copies sont annexées au présent règlement.*

*Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, la portion de la subvention, mentionnée à l'alinéa précédent, payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.*

QUE la résolution portant le numéro 13-08-279 soit abrogée;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

**14-10-315**

**Départ à la retraite de Jeannine Bossé**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte du départ à la retraite de Jeannine Bossé, effectif à l'épuisement de sa banque de congé différé ainsi que de sa banque de vacances et de congés, le tout selon les termes de l'entente relativement à une demande de congé et traitement différé intervenue le 27 août 2013 entre la Ville et madame Bossé.

ADOPTÉE

**14-10-316**

**Tarifification pour prêt de formateur à d'autres municipalités et services d'incendie**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que pour le prêt d'un formateur de la Ville de Princeville à d'autres municipalités et/ou services d'incendies le tarif exigible se calcule de la manière suivante :

- Salaire horaire du formateur pour la durée de la formation y compris le temps de déplacement;
- Coûts des bénéfices marginaux sur le salaire versé;

- Frais de déplacement, repas et hébergement;
- Frais d'administration de 13% sur l'ensemble des coûts;

ADOPTÉE

**14-10-317**

**Location de machinerie de déneigement**

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur Fendt 936 année 2012 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Contant de 112 " de large avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2014-2015, la location d'un équipement roulant auprès de Ferme Somerset inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 105,00 \$ pour les 75 premières heures et de 100,00 \$ pour les heures subséquentes;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux 75 premières heures à 105,00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2014.

ADOPTÉE

**14-10-318**

**Contrat de déneigement avec Sainte-Sophie d'Halifax**

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax pour effectuer l'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville à la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax au montant de 2 520,00 \$ pour une distance de 1,2 km;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

ADOPTÉE

**14-10-319**

**Surveillance hivernale MTQ 2014-2015**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2014-2015 à la compagnie Transport SMG au montant de 10 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

**14-10-320**

**Taux pour le transport de la neige**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2014-2015.

ADOPTÉE

14-10-321

**Demande de renouvellement OMH Princeville**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l'entente entre la Ville de Princeville, l'Office municipal d'habitation de Princeville et la Société d'Habitation du Québec concernant le programme de supplément au loyer comprenant les annexes indiquant les huit unités de logement dans le volet locatif privé, et confirmant sa participation financière de la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

14-10-322

**Vente de terrain résidentiel - 115 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Dany Beaudoin et Sonia Allard ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 452 (115 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 20 336,53 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-10-323

**Vente de terrain résidentiel - 10 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Laurent Lemay et Lucie Blouin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 328 (10 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 23 815,84 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-10-324

**Vente de terrain résidentiel - 135 boulevard Carignan Est**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Tôle Inox inc. représenté par Gilles Lamontagne ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 169 (135 boulevard Carignan Est) du cadastre du Québec pour le prix de 33 586,26\$ \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-10-325

**Vente de terrain résidentiel - 125 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Mylène Boissonneault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 451 (125 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 20340,30 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-10-326

**Résultat de l'activité spectacle d'humour – Remise à deux organismes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver le rapport financier pour le spectacle d'humour du 26 septembre 2014 organisé par le Service des loisirs et autorise la trésorière à verser moitié-moitié les bénéficiaires de cette activité au CPA et aux Ambulanciers, soit 252,06 \$ chacun.

ADOPTÉE

**Dépôt d'une pétition** – Le greffier dépose une pétition comportant 45 noms demandant davantage d'infrastructure dans le parc Laurent-Lacoursière.

14-10-327

**Achat d'un module de jeux et de tables à pique-nique pour le parc Laurent-Lacoursière**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat par la Ville d'un module de jeux de marque Go-Élan et de deux tables à pique-nique en plastique recyclé pour le parc Laurent-Lacoursière pour la somme de 11 584,34 \$ taxes en sus.

Que cette dépense soit financée à même les revenus de taxes foncières supplémentaires.

ADOPTÉE

14-10-328

**Subvention d'heures de glace au hockey mineur de Princeville – Saison 2014-2015**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 330 heures pour la saison 2014-2015.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement qu'après que les vingt-quatre (24) premières heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la saison 2014-2015.

ADOPTÉE

14-10-329

**Subvention de glace au patinage artistique de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 240 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2014-2015.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement après que les dix (10) premières heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2014-2015.

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Entr'amis), en autant que le régisseur aux sports n'y travaille pas, la Ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

14-10-330

**Légion Royale Canadienne – Jour du Souvenir**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Légion Royale Canadienne afin de souligner de façon particulière le Jour du Souvenir.

ADOPTÉE

14-10-331

**Moisson Mauricie / Centre-du-Québec**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière au montant de 500 \$ à Moisson Mauricie-Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

**Collecte de sang des Pompiers** – Le greffier dépose une invitation des pompiers à participer à une collecte de sang qui aura lieu le vendredi 24 octobre 2014 entre 13h30 et 20h00 à la Caserne de Pompier sise au 50 rue Saint-Jacques Ouest à Princeville

14-10-332

**Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au coût de 15,00 \$ chacun, pour le brunch annuel de l'organisme le 23 novembre 2014.

ADOPTÉE

14-10-333

**Tournoi Bantam/Midget**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de contribuer à l'organisation du Tournoi Provincial Bantam/Midget Desjardins - Édition 2015 par l'octroi d'un montant de 500 \$ pour l'achat de médailles et bannières, de plus la Ville assume les frais postaux.

ADOPTÉE

14-10-334

**Don à Centraide Centre-du-Québec**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse à Centraide Centre-du-Québec un montant de 1 000 \$ afin de permettre la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.



14-10-335

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire